



L'ACTUALITÉ

SITUATION BUDGÉTAIRE : DES CONSTATS PARTAGÉS ET DES PRÉCISIONS ATTENDUES

La CAPEB partage le constat dressé par le Premier ministre d'une situation budgétaire préoccupante. Toutefois, dans ce contexte contraint, elle considère que l'activité économique et le travail ne doivent pas être pénalisés, mais au contraire préservés et encouragés, en particulier pour les très petites entreprises du bâtiment qui constituent un pilier de l'économie locale, de l'emploi et de la transition écologique.

Le Premier ministre a annoncé le 15 juillet la mise en place d'un plan pluriannuel de retour à l'équilibre de la dette sur 4 ans en présentant les dispositions qu'il compte prendre pour 2026. Celles-ci s'articulent autour d'une maîtrise de la dépense publique, d'une année blanche en 2026 et des mesures de justice sociale et fiscale afin que chacun contribue à hauteur de ses moyens.

Nous ne pouvons que partager les constats dressés lors de ce discours : nous dépensons trop par rapport à nos recettes, nous ne produisons pas assez, la dette ne cesse de croître, il faut donc réduire les dépenses car cette situation fragile aussi les entreprises artisanales du bâtiment. François Bayrou a proposé un effort de 43,8 Mds reposant sur une diminution des frais de fonctionnement de l'État, la suppression de certains opérateurs de l'État, une modération des dépenses sociales, une contribution des Collectivités à cet effort, une année blanche sur le plan social et fiscal, la promesse de lutter contre les fraudes sociales et fiscales, l'engagement de mesures d'équité fiscale, des dispositions également sur les niches fiscales et sociales, des réformes

structurelles et des jours fériés en moins. Le chef du Gouvernement entend amener les Français à travailler davantage, mieux et en plus grand nombre, renforcer l'attractivité de la France et protéger son industrie, définir des stratégies de filière, miser sur l'IA dans les entreprises. Des intentions louables certes mais qui restent encore bien floues.

La CAPEB salue certaines des orientations annoncées et sera particulièrement vigilante à la manière dont elles seront traduites concrètement pour les entreprises artisanales du bâtiment. Elle alerte d'ores et déjà pour que les efforts budgétaires nécessaires n'aboutissent ni à une complexification, ni à une fragilisation des TPE.

Parmi les annonces faites ce mardi, plusieurs éléments sont à relever, à commencer par la volonté d'ouvrir deux négociations avec les partenaires sociaux. La CAPEB en prend acte et s'engagera dans ces échanges dans le cadre de l'U2P qui désignera un négociateur pour le chantier relatif à l'assurance chômage et visant à favoriser la reprise d'emploi, ainsi que pour le chantier sur le droit du travail, qui

a pour objet de rechercher les moyens d'améliorer les conditions de travail, faciliter les recrutements et accroître la quantité de travail lorsque cela est possible. Ces travaux constituent une possible opportunité pour le secteur du bâtiment confronté à des défis de recrutement et d'attractivité des métiers. La CAPEB sera également très attentive à la réflexion engagée sur une refondation du financement de notre modèle social visant à ne plus le faire reposer principalement sur le travail. Une nécessité que l'U2P a expliquée lors d'une conférence de presse en mai dernier et au cours de laquelle elle a présenté ses propositions pour améliorer la rémunération des travailleurs à coûts inchangés pour les entreprises et ainsi revaloriser le travail. La CAPEB salue par ailleurs la volonté réaffirmée du Premier ministre de poursuivre la simplification de la vie des entreprises. Une bonne intention donc mais qui doit désormais se concrétiser. Depuis plusieurs années, la CAPEB propose des mesures précises, dont certaines figuraient déjà dans le Plan de simplification présenté début 2024 par Bruno Le Maire, alors ministre de l'Économie.

Elle en formule régulièrement de nouvelles, à l'image de celles figurant dans le Plan de relance pour le secteur du bâtiment qu'elle a remis à la ministre du Logement le 3 juillet dernier. À ce jour, beaucoup de propositions n'ont toujours pas été mises en œuvre, et les services de l'État en réduisent bien souvent la portée et l'ambition. L'État doit donc être, lui aussi, au rendez-vous de cette simplification autant indispensable qu'attendue.

Le Premier ministre a également déclaré son intention de lutter contre les fraudes sociales et fiscales. La CAPEB adhère pleinement à cet objectif, notamment dans le cadre de MaPrimeRénov, et s'est d'ailleurs déjà montrée force de proposition pour la faire reculer. Là encore, certaines de ses propositions n'ont pas été reprises alors qu'elles auraient constitué de vraies

avancées dans cette lutte. Elle rappelle toutefois que cet objectif ne doit pas être un prétexte pour restreindre les budgets alloués à la rénovation énergétique, complexifier les dispositifs ou jeter le discrédit sur les professionnels investis.

L'État doit prendre les mesures réellement adaptées à une lutte efficace contre la fraude sans pénaliser les entreprises vertueuses.

Dans ce contexte budgétaire contraint, l'équité des mesures sera également essentielle. Ainsi, la CAPEB ne comprendrait pas que les pouvoirs publics reviennent sur l'abaissement à 25 000 euros du seuil de franchise en base de TVA pour les entreprises du secteur du bâtiment qui, au-delà de générer des ressources fiscales supplémentaires, doit permettre de réduire les distorsions de concurrence constatées sur le terrain. Elle appelle également

à la concentration du soutien à l'embauche d'apprentis sur les TPE, qui en ont le plus l'utilité.

Les déclarations du Premier ministre sont, a priori, encourageantes mais encore bien trop générales. Les artisans du bâtiment ont besoin d'un cadre de vie et d'activité stable, simplifié et juste. Nous serons évidemment attentifs aux suites qui seront données à ce discours et à la manière dont il sera traduit dans les faits, en veillant au respect des intérêts des entreprises artisanales du bâtiment sans lesquelles la société ne pourrait pas vivre sainement et sereinement. L'été sera certainement mis à profit par Matignon pour tester les pistes d'action auprès des différents courants politiques avant un débat parlementaire qui s'annonce houleux. À suivre donc.

ECONOMIE

→ LA HAUSSE DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES RALENTIT

Alors que le nombre total de défaillances d'entreprises tend à se stabiliser en France, les petites entreprises du secteur du bâtiment et de la construction restent fragilisées. Les derniers chiffres publiés par la Banque de France à fin mai 2025 confirment cette double réalité : un ralentissement global des défaillances... mais une pression persistante sur les TPE et les petites structures.

Au niveau national tous secteurs confondus, 66 954 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en cumul sur douze mois. Ce chiffre est en léger recul par rapport au mois précédent (67 171 en avril), illustrant une tendance à la décélération. La progression annuelle, encore forte début 2024, ralentit désormais, passant de +11 % en avril à +9,1 % en mai.

Le secteur de la construction, qui inclut les entreprises du bâtiment, enregistre 14 700 défaillances sur douze mois glissants, soit une variation quasi nulle par rapport à la

moyenne observée entre 2010 et 2019. Après plusieurs mois de forte hausse, notamment en 2023 et début 2024 (+25 % en rythme annuel), la croissance des défaillances semble enfin se calmer.

Derrière cette apparente accalmie, les petites entreprises du bâtiment continuent de subir de plein fouet le contexte économique difficile. Leur vulnérabilité se lit dans les chiffres : Les entreprises comptant moins de 10 salariés concentrent plus de 3 380 défaillances sur un an, soit +13,5 % en rythme annuel. Celles qui emploient de 10 à 49 salariés ont été 1 500 à défaillir, soit près de 20 % de plus qu'une année auparavant. Au total, ces deux catégories de petites entreprises affichent des niveaux de défaillance de près de 70 % supérieurs à ceux constatés avant 2020. La Banque de France y voit une fragilité persistante liée à une trésorerie souvent insuffisante, à des marges réduites, à un accès au crédit plus difficile, et à une dépendance accrue aux

délais de paiement... Autant de facteurs qui exposent fortement ces entreprises aux aléas économiques.

Parallèlement, la Banque de France relève que plus de 1,1 million d'entreprises ont été créées sur les 12 derniers mois, soit une progression de 0,5 % sur un an mais que beaucoup de ces créations se font sans capital ni structuration suffisante, accentuant le risque de disparition rapide. Le bâtiment, avec son accès facile en microentreprise, est particulièrement concerné.



→ CEE : DE NOUVELLES FICHES SUPPRIMÉES

Un arrêté publié au Journal officiel du 8 juillet 2025 prévoit la suppression de dix nouvelles fiches d'opérations standardisées du programme CEE à compter du 1^{er} août 2025. Les fiches supprimées concernent l'isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments résidentiels et tertiaires. Pour les bâtiments tertiaires spécifiquement, les fiches qui disparaissent sont celles qui concernent les systèmes hydro-économiques, l'installation de robinets thermostatiques, et l'isolation de points singuliers d'un réseau. La coupe impacte aussi l'industrie pour ce qui concerne la récupération de chaleur sur tour aéroréfrigérante et sur groupe de production de froid, l'installation de systèmes

moto-régulés. L'isolation de points singuliers sur les réseaux de chaleur se voit aussi privée de fiche standardisée.

Le même arrêté modifie les conditions d'application de 6 autres fiches. Il s'agit de ces mêmes points singuliers pour les bâtiments résidentiels, du désembouage d'un réseau hydraulique individuel de chauffage et de l'installation de climatiseur performant en outre-mer. Les fiches sont également supprimées pour l'installation de luminaires LED pour l'éclairage général dans le tertiaire et de systèmes de déstratification d'air dans l'industrie et le tertiaire, ces systèmes devant faire l'objet d'un contrôle à 100 % à partir du 1^{er} août 2025.



→ FACE AUX ARNAQUES LORS DES DÉPANNAGES À DOMICILE : ARTISANS DU BÂTIMENT BY CAPEB.

Le dépannage à domicile est plus que jamais entaché par la multiplication de comportements frauduleux qui nuisent autant aux consommateurs qu'aux professionnels du bâtiment respectueux des règles. Tant et si bien que la DGCCRF déploie actuellement une nouvelle campagne de sensibilisation pour alerter le grand public sur les dérives constatées dans ce domaine. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 60 % de fraudes constatées lors des contrôles opérés en 2024 !

La façon de procéder est toujours la même : exploiter les contextes d'urgence pour abuser de la confiance des particuliers. Les fraudeurs, pourtant repérables ne serait-ce que par les prospectus et cartes remplies de numéros téléphoniques, jouent sur l'apparence de légitimité – fausse ancienneté, logos institutionnels

contrefaits – pour s'imposer en particulier dans l'espace urbain. Intervention rapide parce que réalisée dans l'urgence, absence de traçabilité écrite car ces fraudeurs ne font généralement pas de devis pour « dépanner plus vite » rendent toute contestation compliquée. Bien sûr, des mesures ont été engagées : sanctions financières, poursuites judiciaires, blocage de sites frauduleux, mais cela ne suffit pas à endiguer le phénomène et surtout à préserver l'intégrité de l'image des artisans du bâtiment qui travaillent dans le respect des règles et de leurs clients. La mobilisation de tous est essentielle pour restaurer la confiance. En promouvant la transparence, en multipliant les devis clairs et détaillés, en assurant un accompagnement professionnel et éthique, les artisans peuvent se démarquer durablement. Cette différenciation est vitale à l'heure où l'image



du secteur est fragilisée. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles la CAPEB a créé son site portail Artisans du bâtiment by CAPEB qui regroupe, dans un annuaire, l'ensemble des adhérents de la CAPEB et met en évidence les labels que nous avons créés pour leur permettre de se différencier sur les marchés : Eco Artisan, Artisans du Patrimoine Bâti, Handibat, Silverbat, Artisans engagés RSE. Chacun d'entre nous doit prendre toute sa part dans cette reconquête de confiance : soutenir les bonnes pratiques et faire connaître les artisans de proximité en mettant en avant ce site portail et les marques qu'il porte à toutes occasions !

MÉTIERS

→ JEAN-MICHEL MARTIN RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DU BOIS

Ces 16 et 17 juillet, le Président et les conseillers professionnels des Métiers du Bois se sont réunis à la CAPEB nationale. Ils ont commencé par un retour sur les Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB puis mis au point le rétroplanning de préparation des Rencontres de Marseille, commençant à pré-programmer les thèmes des ateliers. Jean-Michel Martin et les conseillers ont ensuite examiné les projets Codifab, leurs enjeux et cahiers des charges notamment. Un point sur les dossiers formation a ensuite été proposé avec un atelier spécifique à la révision du BP et Bac Pro. Il a par ailleurs été question

du DTU 31.2 relatif à la construction de maisons et de bâtiments à ossature en bois. Enfin, la réunion a également permis d'évoquer l'évolution du Règlement européen contre la déforestation, ainsi que les événements et dossiers à venir : la compétition nationale des WorldSkills à Marseille où la CAPEB aura un stand qu'elle animera avec les professionnels volontaires et les jeunes visiteurs ; les journées portes ouvertes Very Wood Métiers, autre occasion de promouvoir les Métiers du Bois auprès des jeunes, le Forum Bois Construction qui se tiendra en février 2026.



SOCIAL

→ LA CAPEB MOBILISÉE POUR LA PROTECTION SOCIALE DES ACTIFS DU BTP

Ce 1^{er} juillet 2025, la première vice-présidente de la CAPEB Corine Postel, a été portée à la présidence du Conseil d'administration de BTP Prévoyance. On rappellera ici que BTP-Prévoyance est une institution à but non lucratif gérée paritairement. La CAPEB en est l'un des membres fondateurs. Cette institution est l'une des composantes majeures du Groupe PRO BTP. Elle montre depuis de nombreuses années des performances financières solides, et s'attache à mettre en œuvre une politique la plus favorable possible pour ses adhérents. La CAPEB y veille plus particulièrement aux intérêts des petites entreprises en défendant le principe de mutualisation, en œuvrant

pour une protection sociale au juste coût, en maîtrisant les dépenses de santé, en limitant aussi les frais de gestion et en mettant en place des actions sociales en faveur des ressortissants de PRO BTP.

Il faut aussi rappeler que Corine Postel préside, depuis le mois d'avril, le Conseil d'administration de la CAPSSA au titre de l'U2P. Cette institution de prévoyance à but non lucratif est également administrée sur la base d'une gouvernance paritaire composée d'un collège salariés et d'un collège employeurs. Cette institution verse des prestations complémentaires à celles servies par le régime général de la Sécurité sociale, pour les risques invalidité et décès aux agents de la Sécurité sociale.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ PRESSE

À la suite des déclarations du Premier ministre concernant le plan de redressement des finances du pays, le Président a été sollicité pour répondre à plusieurs interviews, notamment pour *News Tank Cities*, *Batiactu* et le *Journal du BTP*.



RÉSEAU

→ CHANGEMENTS AU SEIN DU RÉSEAU CAPEB

À la CAPEB Grande Couronne Île-de-France, Ludovic Miremont a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté son poste de Secrétaire général le 7 juillet. Aurélie Ruelland, son adjointe, lui succède à ce poste.

À la CAPEB Haute-Marne, un nouveau Président

a été élu. Il s'agit de Simon Delamaere, cogérant des entreprises Projinov Menuiseries et Projinov Maçonnerie à Langres.

Enfin, Franck Caverzaghi, chef d'une entreprise de maçonnerie, a été élu à la présidence de la CAPEB des Alpes Maritimes.

→ AGENDA : SÉMINAIRE COMMUN DES COP FORMATION ET RH LES 6 ET 7 NOVEMBRE

Le séminaire commun des communautés de pratiques Conseillers Formation et RH aura lieu les 6 et 7 novembre prochains à la CAPEB Nationale. Les travaux débuteront le jeudi 6 novembre à 9h30 pour finir le

vendredi 7 novembre à 15h30. Les membres de ces deux communautés de pratiques sont conviés à y participer; le programme leur sera communiqué prochainement.

→ 5 TONNES DE DÉCHETS DE PEINTURE COLLECTÉES PAR LA CAPEB CÔTES-D'ARMOR

Après 4,5 tonnes récupérées en 2023, la CAPEB 22 a relancé, en juin 2025, son opération « Recyclage de vos pots de peinture » auprès de ses adhérents peintres. Totalement gratuite pour eux, cette collecte a permis de récupérer, en trois jours du 23 au 25 juin, 5 tonnes de déchets spécifiques à l'activité de peinture : pots de peinture, laques, vernis et autres colles. Une vingtaine de professionnels s'est déplacée

sur le site de Ploufragan où un espace dédié et sécurisé avait été aménagé. Pour la CAPEB Côtes-d'Armor, cette opération de collecte et de traitement, réalisée par Chimirec, a représenté un coût global de 4 300 euros TTC, financés sur ses fonds propres. Partenaire de cette opération, Théodore Maison de Peinture, a participé à hauteur de 400 €.



→ LA CAPEB GOLF CUP C'EST POUR LE 23 SEPTEMBRE !

Le Conseil d'administration national a pris la décision d'organiser la journée la veille de la CNAGS, mardi 23 septembre 2025, afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. On rappellera ici que la CAPEB Golf Cup n'est pas réservée aux Présidents et aux Secréétaires généraux du Réseau mais qu'elle est ouverte à l'ensemble des membres du Réseau et des adhérents. L'invitation à ce moment convivial sera adressée à tous fin août. Pour autant, un visuel a d'ores et déjà été réalisé pour vous permettre d'en faire la promotion auprès de vos adhérents. Des navettes seront mises à disposition pour se rendre au golf d'Ozoir-la-Ferrière depuis la porte de Bercy, là où se tiendra la CNAGS, et ce, pour l'aller et le retour.

